



LECTURES & CONFÉRENCES

Tarifs 2026

2026 Lectures et conférences v1.0

Donnez vie à une œuvre littéraire pour votre public

Vous souhaitez mettre en avant un sujet ou une œuvre littéraire ? Une lecture ou une récitation vous permet d'offrir une expérience unique et directe à votre public.

Pour lire en public un texte, un extrait ou une œuvre littéraire, vous devez toutefois obtenir l'autorisation du ou des auteurs de cette œuvre. L'auteur est-il affilié à la Sabam ? Dans ce cas, vous êtes au bon endroit.

Pourquoi ai-je besoin d'une licence ?

Pour utiliser une œuvre littéraire dans le cadre privé, aucune licence n'est nécessaire. En revanche, dès que vous l'utilisez dans un contexte public, vous devez disposer d'une licence.

Grâce à une licence Sabam, vous pouvez utiliser l'œuvre de votre choix en toute sérénité lors de votre lecture ou de votre récital. Vous offrez ainsi non seulement une activité inspirante à votre public, mais vous contribuez aussi activement à la santé et à l'épanouissement du secteur culturel.

Sabam a la licence idéale pour votre événement :

- Tarif réceptions, conférences, lectures, jeux et concerts de carillon (30)3

Vous trouverez dans ce guide les tarifs relatifs aux droits d'auteur.

Réglez votre licence au moins 5 jours avant le début de votre événement. Vous serez ainsi en règle et bénéficierez du meilleur prix. Tous les tarifs s'entendent hors TVA de 6 %.

Pour chaque euro investi dans la musique 85% revient directement aux créateur·rice·s

Vous offrez ainsi aux auteurs une juste rémunération pour l'utilisation de leur œuvre créative, ce qui leur permet de disposer des moyens financiers nécessaires pour continuer à investir dans la création de nouveaux textes et récits. Et cela profite également à vous et à votre public. C'est donc une situation gagnant-gagnant !

Les 15 % restants correspondent aux frais de fonctionnement de Sabam. Nous garantissons ainsi un traitement rapide de votre dossier et une répartition correcte des fonds.

Tarif récitations, conférences, lectures, jeux et concerts de carillon (30)

Avec autorisation au préalable à partir du 01.01.2020

Le tarif est seulement d'application en cas de :

- Demande de licence au moins 5 jours avant la manifestation
- Remise du relevé de l'(des) oeuvre(s) exécutée(s) et des recettes brutes dans un délai de 15 jours après la manifestation.

A. Conférences et lectures

% oeuvres protégées	% des droits à calculer sur les recettes brute	Minima
De 1% à 20%	2,5%	€ 25
De 21% à 40%	5%	€ 35
De 41% à 60%	7,5%	€ 50
De 61% à 80%	10%	€ 60
De 81% à 100%	12,5%	€ 70

Remarque : il n'y a pas de droits à payer pour les lectures sans prix d'entrée, sans budget artistique et sans sponsoring.

B. Concerts de carillon

- Par concert : € € 12,39
- Lorsqu'il s'agit d'une série de concerts, les droits sont ramenés à € 7,44 à partir du onzième concert

C. Jeux de carillon (max 1 heure)

Nombres de jeux par an	Bedrag per jaar
De 1 à 25	€ 31,92
De 26 à 50	€ 93,29
De 51 à 110	€ 197,64
De 111 à 200	€ 381,78

D. Carillon automatique

% d'œuvres protégées	Montant par an
De 1% à 25%	€ 33,81
De 26% à 50%	€ 67,63
De 51% à 75%	€ 101,44
De 76% to à 100%	€ 135,00

Les montants mentionnés ci-dessus sont à majorer de la T.V.A. de 6%.